

# FICHE DE POSTE

## Médiateur social (MS – Village Chinois)

**Document de référence :** DE2308002 V01 du 16/08/2023

**Structure :** Centre SECCOIA - Village Chinois

**Pôle / Service :** Centre SECCOIA/ Direction

<b>Rattachement :</b>	Direction de SECCOIA-Guyane
<b>Postes en amont co-direction :</b>	Responsable des Accompagnements de Parcours (Poste RAP) Responsable des Activités et de l'Insertion (Poste RAI)

### Principales missions :

Le poste est rattaché à la codirection du Centre SECCOIA. Ce premier Centre SECCOIA est mis en place par l'association SECCOIA-Guyane en février 2023 à Cayenne, Village Chinois.

A terme il contiendra :

- Pour le lien et la levée de freins dans le QPV : un Tiers-Lieu « résilient », des bornes interactives digitales d'aide aux démarches administratives, et une constellation vers l'emploi.
  - Dans ce Tiers-Lieu résilient se développeront, à l'initiative du responsable des activités et de l'Insertion (Poste RAI) aidé du RAP et du MS, des activités (ateliers, réunions d'information, formations ...) permettant d'entretenir du lien entre les habitants du quartier, et de lever les freins relatifs essentiellement aux sept besoins de base (se nourrir, se loger avec accès aux réseaux, se déplacer, se vêtir, se financer, se soigner et s'éduquer).
  - Sous l'organisation de la responsable des accompagnements de parcours (Poste RAP) aidées des du RAI et du MS, les bornes interactives digitales d'aide aux démarches administratives et la constellation vers l'emploi permettent de participer à la levée de freins, l'un par la connexion aux services publics, aux prestations des collectivités et aux débiteurs éventuels ; l'autre en accompagnant des créations d'entreprises manquantes dans le quartier et permettant de lever les principaux freins vers l'emploi (comme les gardes d'enfants, ou l'aide à la mobilité ...).
- Pour l'emploi choisi : une EITI (Entreprise d'Insertion pour les Travailleurs Indépendants) et une éventuelle CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi), ou équivalent. Les travailleurs en insertion ne peuvent pas rester plus de deux ans dans l'EITI, ils y sont accompagnés par le responsable des Activités et de l'Insertion (Poste RAI). A leur sortie, ils pourront intégrer la CAE, ou équivalent, et y rester autant qu'ils le voudront en devenant coopérateurs à terme.

**Dans le cadre du Tiers-Lieu résilient, en accord avec la responsable RAP, le MS devra :**

1. Être présent lors des demi-journées d'accueil des publics (mardi matin et jeudi matin) pour l'accueil des personnes (public vulnérable, BRSA, demandeurs d'emploi, travailleur indépendant) dans la réalisation de leurs démarches administratives (accès aux droits, levée de freins périphériques à l'emploi),
2. Pouvoir accomplir certains accompagnements de parcours vers l'emploi choisi ou dans la création d'entreprise en insertion (EITI), sous la coordination du responsable RAP (pour l'emploi choisi) et du RAI (pour l'insertion), et en harmonie avec les travailleurs sociaux prestataires,
3. Organiser et animer certaines activités du type ateliers, formations et informations.

**Conditions d'exercice de l'activité :**

Dans l'exercice de sa fonction, il est soutenu par les autres salariés du Centre SECCOIA, que ce soit le RAI ou le RAP, ainsi que les travailleurs sociaux.

Il participe à l'organisation et au fonctionnement du Centre SECCOIA du Village Chinois, sur les mêmes bases que celles de SECCOIA-Guyane, à savoir des règles de pilotage rédigées selon le **mode de management Opale** (voir en annexe).

A ce titre, il devra développer un savoir-être « Opale » (cf. livre de Frédéric LALOUX « Reinventing Organizations » aux Éditions Diateino) avec ces trois avancées :

- Autogouvernance
- Plénitude
- Raison d'être évolutive

Des qualités d'adaptabilité, de résilience et un esprit positif recherchant l'harmonie sont attendues.

**Profil de formation et compétences :**

- Bac+2 ou équivalents médiation socioculturelle - DU en santé
- Bonnes compétences en médiation et animation,
- Connaissances des organismes publics, collectivités, associations et dispositifs permettant de lever les freins vers l'emploi choisi.
- Débutant accepté
- Permis B

**Lieu d'exercice de l'activité :**

- Cayenne dans les deux ou trois premières années, puis à partir de 2025/2026 possibilité de travailler dans d'autres territoires comme des DOM (Martinique ...), et des territoires de l'hexagone (Normandie ...) selon le choix du salarié.

**Contrat et salaire :**

- Poste en CDD (6 mois) à temps plein.
- Salaire selon convention collective SYNTEC (Employé) : SMIC



## **ANNEXE**

### **Savoir être « Opale » - objet et perspectives de SECCOIA-Guyane :**

Le salarié devra développer ce type de savoir être, comme décrit dans le livre de Frédéric LALOUX (éditions 2014, puis 2015 pour la traduction en français, puis 2017 pour la version résumée et illustrée), basée sur :

- Autogouvernance : gouvernance basée sur un système fluide et efficace d'autorité distribuée et d'intelligence collective (et non une hiérarchie pyramidale).
- Plénitude : selon un processus qui invite à revendiquer son intégrité et à venir travailler tel que l'on est.
- Raison d'être évolutive : une entreprise Opale se voit reconnaître une vie propre et la conscience de son but. Son personnel est invité à écouter et à comprendre ce que l'organisme est appelé à devenir, et les directions qu'il emprunte naturellement.

Autorité distribuée : tous les systèmes complexes qui existent dans le monde fonctionnent sur ce principe, comme le réseau neuronal, le vol des oiseaux en escadrille ou l'écosystème de la forêt.

L'objet de l'association SECCOIA-Guyane est : « ***L'association a pour objet de créer du lien, de l'employabilité et de l'emploi dans les quartiers dits défavorisés en Guyane. Elle doit participer à remplacer la violence et la délinquance dans ces quartiers par une qualité de vie, de la dignité et de l'emploi. Ce dispositif est destiné, en priorité, aux jeunes déscolarisés, aux sortants de prisons, et aux exclus du marché de l'emploi.*** »

Le dispositif SECCOIA se développe dans les Quartiers en Politique de la Ville et les zones isolées de Guyane, puis d'autres départements/régions, sur le modèle d'organisation Opale. Cela sera rendu possible par la mise en place de Centres SECCOIA (Tiers-lieux, bornes interactives d'aide aux démarches administratives, EITI, CAE ...) dans ces territoires. Aucune obligation ne sera donnée au salarié de changer de région, si son souhait est de pérenniser le dispositif dans la région où il se trouve.

Les salariés travaillant sur ce dispositif, initié en Guyane fin 2018, devront assimiler et propager ce savoir être Opale entre eux, autour d'eux et vers toutes les structures liées à ce dispositif.